ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n^{o} 201 – Loi concernant la Ville de Westmount
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 672-20141204

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014 1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES 2
AUDITION 2
ÉTUDE DÉTAILLÉE 2
REMARQUES FINALES 3

ANNEXES

I. Amendement adopté
II. Amendements retirés

Séance du mercredi 3 décembre 2014

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n^{o} 201 – Loi concernant la Ville de Westmount (Ordre de l'Assemblée le 12 novembre 2014)

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), député ayant présenté le projet de loi
M. Carrière (Chapleau)
M. Hardy (Saint-François)
M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
M. Leclair (Beauharnois)
M. Lelièvre (Gaspé), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et de développement des régions
M. Lemay (Masson)
M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Morin (Côte-du-Sud)
M^{me} Nichols (Vaudreuil)
M. Paradis (Brome-Missisquoi), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
M. Rousselle (Vimont)
M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)

Autre député présent :

M. Billette (Huntingdon)

Témoin :

Ville de Westmount :

M^{me} Theodora Samiotis, conseillère de ville pour le district 8 et commissaire à l'aménagement urbain
M^{me} Joanne Poirier, directrice du service de l'aménagement urbain
M^{e} Viviana Iturriaga Espinoza, directrice des services juridiques et greffière

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 15, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Westmount.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : M. Lelièvre (Gaspé) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 12 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

À 12 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 21, la Commission reprend ses travaux.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement.

M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e^ Iturriaga Espinoza de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Samiotis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) retire l'amendement coté Am b.

Avec le consentement de la Commission, M. Lelièvre (Gaspé) retire l'amendement coté Am a.

M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Auger (Champlain) propose :

> QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Lemay (Masson), M. Lelièvre (Gaspé), M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) et M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) font des remarques finales.

À 15 h 41, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

Pierre Michel Auger

PLT/sq

Québec, le 3 décembre 2014

ANNEXE I

Amendement adopté

Am. 1
Article 1

PROJET DE LOI N° 201
(PRIVÉ)

LOI CONCERNANT LA VILLE DE WESTMOUNT

AMENDEMENT

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par:

1° le remplacement du premier alinéa par le suivant:

« 1. Nonobstant les dispositions de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Westmount peut comprendre, en plus des membres résidents, une seule ~~personne~~ qui ne réside pas sur le territoire de la Ville. »;

2° le remplacement, dans le deuxième alinéa, du mot « Un » par « Le ».

même

Adopté
PLT

ANNEXE II

Amendements retirés

AM. 9
ARTICE 1

AMENDEMENT

LE PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 1 EST MODIFIÉ PAR L'INSERTION DU MOT « SEULE » ENTRE LE MOT « UNE » ET LE MOT « PERSONNE » ET PAR LA SUPPRESSION DES MOTS « LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU COMITÉ DOIT CEPENDANT ÊTRE CONSTITUÉE DE RÉSIDENTS DE LA VILLE »

Retiré PLT

Am. b

ARTICLE 1

PROJET DE LOI N° 201
(PRIVÉ)

LOI CONCERNANT LA VILLE DE WESTMOUNT

AMENDEMENT

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par:

1° le remplacement du premier alinéa par le suivant:

« 1. Nonobstant les dispositions de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Westmount peut comprendre, en plus des membres résidents, une seule personne qui ne réside pas sur le territoire de la Ville. »;

2° le remplacement, dans le deuxième alinéa, du mot « Un » par « Le ».

Retiré PCT